

plans d'action pour 1978-1979, et aux rajustements (le cas échéant) en fonction du plan quinquennal et des buts numériques.

Exigences des ministères

Pour aider les ministères à mettre le programme en oeuvre et faciliter au Conseil du Trésor son examen annuel, le Secrétariat du Conseil du Trésor émettait pour 1978-1979, des lignes directrices qui demandaient aux ministères de présenter des rapports sur les points suivants:

(a) Examen de la situation comportant:

- une évaluation du degré de réalisation des objectifs fixés pour 1977-1978;
- des données montrant la répartition des hommes et des femmes au sein de chaque catégorie professionnelle, groupe, sous-groupe et niveau du ministère; et
- une interprétation des données précisant les facteurs ayant contribué à modifier la répartition des hommes et des femmes au sein des catégories professionnelles, des groupes et des niveaux.

(b) Objectifs et plans d'action pour 1978-1979, avec indication des étapes nécessaires pour:

- atteindre les buts numériques annuels menant à la réalisation des objectifs quinquennaux;
- dépister les femmes dont les capacités sont présentement sous-utilisées et élaborer des stratégies pour améliorer la situation; et
- permettre de mesurer le degré de réalisation des objectifs.

(c) Rajustements en fonction du plan quinquennal et des buts numériques pour s'assurer:

- qu'ils sont toujours réalistes et valables; et
- qu'ils tiennent compte des changements au niveau de la structure du ministère, de l'adoption de nouveaux programmes, de l'élimination graduelle des anciens programmes et des autres facteurs influant sur le programme d'Égalité d'accès à l'emploi pour la femme (EAEF) du ministère.